



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 janvier 2021

Publié le 25/01/2021

Date convocation : 12 janvier 2021

Présents ou représentés : 23

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Charly MARTIN, Madeleine MARTINEZ, Stéphanie MENEGHINI, Emmanuelle NITOT, Régine PESENTI, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA à Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC à Rino BENELLI, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Josette VELAY à Régine PESENTI, Bernard ROURE à Annie SZUBA

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation :

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- convention de transfert de gestion pour l'aménagement de la RD23.

UNANIMITE

1. Dépenses d'investissement avant vote budget M14

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2020 :

Budget principal M14		
<i>Affectation</i>	<i>Montant autorisé engagements Investissements 2021</i>	<i>Pour mémoire Budget 2020</i>
<u>Chapitre 20</u> : Immobilisations incorporelles	11 475 €	45 900 €
<u>Chapitre 204</u> : Subventions d'équipement versées	10 500 €	42 000 €
<u>Chapitre 21</u> : Immobilisations corporelles	74 158 €	296 630 €
<u>Chapitre 23</u> : Immobilisations en cours	249 648 €	998 590 €

UNANIMITE

2. Dépenses d'investissement avant vote budget EAU (AEP)

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2020 :

Budget EAU		
<i>Affectation</i>	<i>engagements autorisés Investissements 2021</i>	<i>Pour mémoire Budget 2020</i>
<u>Chap 21</u> : Immobilisations corporelles	3 950 €	15 800 €
<u>Chap 23</u> : Immobilisations en cours	37 780 €	151 119 €

UNANIMITE

3. Dépenses d'investissement avant vote budget Assainissement (EU)

Le conseil municipal donne son autorisation pour l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2020 :

Budget Assainissement		
<i>Affectation</i>	<i>engagements autorisés Investissements 2021</i>	<i>Pour mémoire Budget 2020</i>
<u>Chap 21</u> : Immobilisations corporelles	3 125 €	12 500 €
<u>Chap 23</u> : Immobilisations en cours	48 267 €	193 068 €

UNANIMITE

4. Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le conseil approuve le projet d'aménagement de la place de la Mairie, place Belle Croix et place de l'Horloge » et décide de solliciter une aide financière de l'Etat :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	460 000 €	DETR 40 %	184 000 €
(honoraires et divers)		Conseil régional 20 %	92 000 €
			184 000 €
Total	460 000 €	Total	460 000 €

UNANIMITE

5. Tableau des effectifs

Le conseil décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et approuve le tableau des effectifs actualisé au 01/02/2021.

UNANIMITE

Arrivée de Josette VELAY.

6. Prolongation contrat de vacataire

Le conseil décide le renouvellement du contrat de vacation de M. Morassut qui a pour objet une mission d'étude et de conseil en urbanisme et aménagement. Le contrat sera signé pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

UNANIMITE

7. Convention de transfert de gestion

Lors de la commission permanente du 14 décembre 2020, le Conseil départemental a décidé d'approuver la convention de transfert de gestion pour l'aménagement de la RD23 dans la traversée d'agglomération de la commune – tranche 1.

La convention a pour objet de préciser les modalités et les domaines de responsabilités du Département et de la commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier.

Elle sera consentie pour une durée initiale de 1 an dès la remise de l'ouvrage et pourra être prorogée par tacite reconduction.

UNANIMITE

8. Décisions du maire

- Décision du maire n° 2020-14 pour la conclusion d'un marché de services de 18 948.87 € HT avec la société VEOLIA pour une durée de 6 ans ; l'objet est l'entretien du réseau AEP.
- Décision du maire n° 2020-15 pour la conclusion d'un marché de services de 89 193.06 € HT avec la société VEOLIA pour une durée de 6 ans ; pour l'entretien du réseau Eaux usées.

La séance est levée à 19 heures 20.

Le Maire,
Yvon BONZI

